

# Assistant Directeur de Cinéma

## Contenu

35 heures / 5 jours

### Les dispositions législatives et réglementaires :

- Le CNC : politique française du cinéma depuis la Libération, l'exception culturelle.
- Les mécanismes de financement.
- Les organismes affiliés au CNC.
- Les organisations professionnelles : La FNCF, L'AFCAE, Europa Cinéma, la CST, Le GNCR, les syndicats professionnels (ex : SCARE) ...
- Les associations régionales.
- Les évolutions technologiques et leur environnement économique et réglementaire.
- L'équipement numérique.
- Les normes ERP (Etablissement recevant du public) : réglementations, partenaires, fournisseurs, assurances, gestion des flux, contrôles, Socotec.
- L'accueil de publics spécifiques

### Gestion :

- Le principe de remontée des recettes (les bordereaux).
- Gestion comptable et administrative des pièces relatives aux décomptes journaliers.
- Billetterie : Politique tarifaire, cartes fidélité, cartes illimitées, gestion des invitations
- Etablissement des dossiers de subventions auprès des organismes européens (MEDIA), nationaux, (CNC) et locaux (régions, départements, villes).
- Le SFEIC (fonds de soutien, aides automatiques)
- La loi Sœur (aides sélectives)
- Produits annexes : (location de salles, concessions, confiserie, vente d'espace publicitaire)

### Le rôle de l'exploitant de cinéma d'art et essai :

- L'AFCAE.
- Le classement.
- Les subventions.
- Les labels : Jeune Public, Patrimoine et Répertoire, Recherche et Découverte.
- Programmation du film, connaissance des publics, animation et gestion du cinéma.

### Distribution :

#### *Intervention d'un distributeur*

- Les acquisitions.
- Le marketing.
- Les ventes internationales.
- Le service technique et juridique.

### Programmation :

- Elaboration de la grille de programmation : Choix des films, des salles, des horaires.
- Gestion des copies.
- Tournée province.
- Les festivals.
- Commande de copie.
- VPF, logistique (KDM).
- Négociation de vie des films.
- Remontés des recettes.
- Facturation.

### Droit du travail, convention collective, gestion des équipes et du planning :

- Droit du travail.
- Convention collective avenant n°60 portant sur la grille de classification.
- Elaboration du planning des personnels
- Organisation du roulement des personnels en tenant compte des 35heures et des journées de récupération.
- Gestion du personnel.